

# Le Lien des 3 provinces

Bulletin de la Communauté de Communes des 3 provinces - Semestriel n° 6 - Mars 2018



**Construire l'avenir  
avec notre jeunesse**

Communauté  
de Communes  
des 3 provinces



## SOMMAIRE

LA VIE COMMUNAUTAIRE 2/3/4

LES SERVICES 5/6

LES FINANCES 7

PROGRAMMATION CULTURELLE 8

# PLUi : un outil au service de l'attractivité de notre territoire

Le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD), fil conducteur de la démarche, vous a été présenté dans notre dernier numéro : il exprime une ambition politique forte et un souhait affiché d'inverser l'évolution démographique du territoire. Ce document cadre restera notre référence jusqu'à la fin de l'élaboration du PLUi.



L'atteinte de nos objectifs requière une mobilisation continue des forces vives du territoire ; ainsi, cette démarche doit s'articuler avec les actions portées par la Communauté de communes et par les communes, chacune dans leurs domaines d'intervention : développement économique et touristique, revitalisation des centres-bourgs, politique enfance-jeunesse, etc. Autant d'éléments visant à développer l'attractivité de notre territoire et nous permettre de nous inscrire dans un cercle vertueux.

Durant le second semestre 2017, nos élus communautaires et communaux se sont investis dans la définition du zonage visant à délimiter les différents secteurs du territoire et leurs usages (urbains, agricoles, naturels, etc.) ; en effet, à ce stade de l'étude, la prise en compte de la réalité de terrain était essentielle afin de mener les arbitrages pour atteindre les objectifs du PADD.

Suite à cette première étape, les élus planchent en ce début d'année sur le Règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui pourront préciser les modalités d'urbanisation dans les secteurs identifiés comme stratégiques.

Une fois encore, vous serez concerté à cette étape ; ainsi, courant juin seront organisés des temps d'échanges avec la population : au programme, 3 ateliers participatifs sur le petit patrimoine, les possibilités d'évolution des anciens bâtiments agricoles et les secteurs concernés par une OAP.

La taxe d'habitation est en cours de disparition sur les 3 années à venir. C'est notre principale recette fiscale. Si la compensation se fait totalement, nous pourrions poursuivre au même niveau nos actions de services à la population. Ces incertitudes appellent à la plus grande vigilance.

L'ÉDITO

Conscients des difficultés de chacun, nous avons décidé de ne pas mettre en place la taxe GEMAPI (milieux aquatiques et protection des inondations) pour 2018.

Quant aux actions engagées, celle concernant la montée en débit d'Internet, pour l'accès de tous au Haut Débit ou au Très Haut Débit, se déroule normalement. L'étude pour le déploiement de la fibre optique sur Mornay-sur-Allier et Sancoins est terminée et les travaux doivent s'effectuer dans le second semestre 2018.

Le PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal en est à sa phase de zonage et de règlements. Des ateliers thématiques, ouverts à tous, et des réunions publiques vont se dérouler vers juin et septembre. Les dates vous seront communiquées par voie de presse et sur le site internet.

Nous sommes ambitieux pour notre territoire en ayant la volonté d'arrêter son déclin, ce qui passera par des actions fortes dans le domaine économique, qui seront désormais orchestrées par un professionnel. Cet objectif d'attractivité pour notre coin de campagne implique aussi de redonner de l'envie et de l'espoir à nos jeunes.

Le projet d'un Pôle petite enfance, avec la Halte-garderie, le RAM, l'Espace de vie sociale et l'Accueil de loisirs jusqu'à 12 ans, validé par la commission et le bureau et ayant reçu l'avis favorable des partenaires, a été rejeté par le Conseil communautaire. Nous allons repenser l'ensemble Petite Enfance et Jeunesse, à partir de nouvelles bases.

**Paul Bernard**

Président de la Communauté de Communes des 3 provinces

## LA VIE COMMUNAUTAIRE



« Le PLUi va créer des contraintes supplémentaires pour construire, bloquer ou ralentir les projets sur le territoire »

**FAUX**

sur le territoire »

En l'absence de PLU, POS, Carte communale, c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique ; dès lors, « les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées ». Ainsi, en dehors de ces secteurs, aucune construction ne sera autorisée. De plus, toute demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire...) est soumise à avis conforme du Préfet. Le PLUi va permettre une extension raisonnée et cohérente de l'urbanisation. En ce sens, il offre des opportunités d'urbanisation et de développement en cohérence avec le projet de territoire.

« Une commune ou un centre-bourg, doit forcément s'étendre pour maintenir ou retrouver sa vitalité »

**FAUX**

Ouvrir toujours plus de terrains constructibles ne suffit pas ; c'est aujourd'hui le constat de nombreuses communes qui ont pendant longtemps proposé d'importantes surfaces constructibles.

» PROPRIÉTAIRES DE BÂTIMENTS AGRICOLES

Il est important de nous faire connaître vos projets ou souhaits d'agrandissement ou de changement de destination ! En effet, le PLUi a pour vocation de planifier l'urbanisation pour les 10 à 15 années à venir. Nous vous invitons à contacter nos services, ils vous guideront dans cette démarche.



Des moyens sont à votre disposition pour formuler dès à présent vos remarques

- ✓ Un registre au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies
- ✓ Une adresse e-mail spécifique : [plui@cc3p.fr](mailto:plui@cc3p.fr)
- ✓ Une adresse postale : Communauté de communes des 3 Provinces - 21, rue de l'ancienne gare - 18600 SANCOINS
- ✓ Suivez les actualités du PLUi sur notre site internet : Rubrique Aménagement du territoire

**Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Une figure imposée**

Ce document de planification s'inscrit dans une « hiérarchie des normes ». Concrètement, les permis de construire doivent être conformes au PLUi, qui lui-même doit être compatible avec le SCoT.

Vos élus communautaires ont fait le choix de développer cet outil à l'échelle du Pays Loire Val d'Aubois, une opportunité pour notre bassin de vie rural entre deux aires d'influence que sont Bourges ou en encore Nevers.

➤ Suivez les actualités du SCoT sur le site internet du Pays Loire Val d'Aubois : <http://www.paysloirevaldaubois.fr/pages/scot/>



## Projet économique de territoire

**Un animateur économique pour appuyer les entreprises dans leurs projets, leurs reprises et faciliter leurs démarches**

Une évolution démographique à la baisse qui s'accélère ; tel est le constat nous ayant conduits, ces deux dernières années, à engager plusieurs actions (aide au commerce et



à l'artisanat, film promotionnel) pour redynamiser le secteur. Au-delà de ces interventions, la collectivité souhaite désormais développer une stratégie d'animation du territoire. Aux côtés de la Communauté de communes du Pays de Néronde, nous avons opté pour l'embauche d'un animateur économique, engagé par la BGE (Réseau d'accompagnement à la création d'entreprise) et installé dans nos locaux. Nous participerons à son salaire avec les frais annexes. Il sera chargé de faire vivre notre territoire, au niveau des commerçants et artisans comme des industriels, de travailler sur le remplacement des départs en retraite, de promouvoir la Zone d'activités, de faire revivre le centre-ville de Sancoins. Tout ceci en lien avec l'association des Commerçants et Artisans et les Chambres consulaires. Notre ambition est de renverser la vapeur, de stimuler notre économie locale.

« Commerçants, artisans, porteurs de projet, l'animateur économique, votre interlocuteur de proximité, est là pour vous aider dans vos démarches (installation, amélioration des locaux, recherche de financements, etc.) »



**> Pierre GUIBLIN**  
Vice-président en charge des finances, du développement économique et touristique et de la gestion de l'Espace aquatique

## Aménagement numérique du territoire

Pour offrir à ses habitants une connexion Internet de qualité, la collectivité a signé une convention avec Berry Numérique (anciennement Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique), l'entité publique dédiée à l'aménagement numérique du territoire, pour proposer et mettre en œuvre le projet de déploiement. Au vu des contraintes techniques et réglementaires en matière d'aménagement numérique, de la contrainte financière de la collectivité et des aménagements existants sur le territoire, les axes d'aménagement pour le déploiement numérique suivants ont été adoptés :

1. L'opticalisation des Nœuds de raccordement abonnés (NRA) situés à Augy-sur-Aubois, Givardon, Neuilly-en-Dun et Neuvy-le-Barrois par l'opérateur Orange ;
2. La montée en débit radio pour les communes de Chaumont et Véreux ;
3. Le déploiement du réseau en fibre optique à très haut débit sur les communes de Sancoins et Mornay-sur-Allier (couverture à 64 % des foyers de la CDC).



> Suivez l'avancée du projet sur notre site internet.

## Maison de santé Une offre de soins en constante évolution

L'équipe de la Maison de santé en Berry s'est encore agrandie. Avec l'installation récente d'un infirmier, d'un masseur-kinésithérapeute, d'un médecin généraliste, d'un dentiste collaborateur et d'un orthoptiste, ce sont désormais 21 professionnels de santé qui permettent une offre de soins complète pour la population du bassin de vie avec : 6 infirmiers, un laboratoire d'analyse médicale, une psychomotricienne, une ostéopathe, un pédicure-podologue, une ergothérapeute, un kinésithérapeute, 3 dentistes, une psychologue, une diététicienne, et 4 médecins généralistes dont 2 enseignantes universitaires.

En plus de leurs activités professionnelles classiques, les praticiens et la coordinatrice montent différents projets pluri professionnels permettant d'offrir à la population des

actions de prévention (chutes, souci de poids, risque cardiovasculaire, diabète), et des consultations individuelles en rapport avec le tabagisme, les risques cardiovasculaires ou des bilans de mémoire.



« Déjà 3 ans que la Maison de santé en Berry innove et se développe pour répondre aux besoins de la population. »

**> Stanislas WIDOWIAK**  
Vice-président en charge de l'entretien du patrimoine et des équipements, de l'environnement et de la gestion de la fourrière animale

La Maison de Santé en Berry remercie le Dr Jean-Pierre Fontenas, récemment retraité, qui a exercé la médecine pendant 36 ans sur Sancoins et a grandement œuvré à ce projet.

## Service public d'assainissement non collectif

**Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien**

Toutes les habitations non raccordées à l'assainissement collectif font l'objet d'un contrôle obligatoire qui permet de vérifier que celles-ci disposent d'un équipement et si l'ensemble des ouvrages existants est bien entretenu et conservé en bon état de fonctionnement.

Afin de vous permettre de bénéficier de prix plus attractifs, la Communauté de communes a mis en place un service de groupement pour la vidange et le nettoyage de vos installations d'assainissement non collectif.

> Pour connaître les tarifs en vigueur, contactez le SPANC ou consultez notre site internet.

**RAPPEL**

L'utilisateur refusant le contrôle lors de la visite d'un technicien se verra appliquer le montant du contrôle faisant l'objet du refus multiplié par deux. Un nouveau contrôle sera programmé l'année suivante.

**Obligations dans le cadre d'une transaction immobilière**

**Obligations du vendeur**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le vendeur du bien doit obligatoirement fournir au notaire un rapport de visite du SPANC de moins de 3 ans. Si aucun contrôle n'a jamais eu lieu ou qu'il n'est plus valide, le vendeur doit contacter le SPANC afin qu'un contrôle soit réalisé.

**Obligations de l'acquéreur**

Le futur acquéreur doit pouvoir disposer du rapport de visite du SPANC précisant l'état de l'installation d'assainissement le plus en amont possible de la vente et ce avant la signature de la promesse de vente. Si le rapport de visite stipule des non-conformités, les travaux nécessaires devront être effectués au plus tard 1 an après la signature de l'acte de vente. Dans le cas contraire, conformément aux modalités prévues par le règlement du service, un contrôle périodique sera réalisé annuellement jusqu'au dépôt d'un dossier de remise aux normes auprès du SPANC.

## Retour à la normale pour l'Espace aquatique de l'Aubois (EAA)

Le 14 septembre 2017, un feu se déclarait au niveau de l'armoire principale d'alimentation électrique (TGBT) de la piscine, entraînant ainsi sa fermeture immédiate.

Une première expertise s'est déroulée le 20 septembre à la suite de laquelle une expertise contradictoire a dû être organisée, avec l'ensemble des entreprises ayant intervenu sur les lieux du sinistre, en respectant le délai légal. Après la seconde expertise, l'autorisation a été donnée



pour démarrer les travaux. Ils ont débuté le 27 novembre et ont permis la remise en service de la machinerie mi-décembre. Ainsi, l'EAA a pu rouvrir ses portes le 26 décembre.

L'EAA a repris depuis son fonctionnement habituel et vous prépare la saison estivale avec la reconduction des activités de l'été 2017, la reprogrammation du dispositif J'apprends à nager (sous réserve d'une reconduction nationale) sans oublier l'espace solarium qui sera à votre disposition pour des moments de détente !

## Nouveaux horaires à l'Office de tourisme



Au cœur d'une restructuration touristique de la destination Berry engagée au niveau départemental, l'Office de tourisme a freiné ses actions en matière de développement et d'investissement en 2017 pour se consacrer aux réflexions menées avec les acteurs touristiques tout en continuant à proposer les mêmes services

pour le territoire, ses visiteurs et les professionnels.

Dans ce contexte, la Communauté de communes a également fait le choix d'avoir recours à un emploi saisonnier d'avril à septembre. L'Office de tourisme a donc réorganisé ses horaires d'ouverture pour la basse saison (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre) en fonction des heures régulières de fréquentation :

- mardi : 10h - 12h
- mercredi : 9h - 13h
- vendredi : 10h - 12h

L'Office de tourisme proposera les horaires d'ouverture suivants de mai à septembre :

Période	Horaires d'ouverture
Mai et septembre	Du mardi au samedi : 9h-12h30 / 14h30-17h Jours fériés : 9h-13h Fermeture le dimanche et le lundi
Juin	Du mardi au samedi : 9h-12h30 / 14h30-17h Dimanche et jours fériés : 9h-13h Fermeture le lundi
Juillet et août	Du mardi au samedi : 9h-12h30 / 14h30-17h30 Dimanche et jours fériés : 9h-13h Fermeture le lundi

En dehors de ces temps d'accueil, vous pouvez consulter le site internet : [www.tourisme-3provinces.fr](http://www.tourisme-3provinces.fr), et la page Facebook « Tourisme 3 Provinces » pour vous tenir informé des actualités et manifestations organisées sur le territoire et aux alentours. Vous pouvez également vous abonner au bulletin hebdomadaire « Quelques idées de sorties » sur simple demande à [tourisme@cc3p.fr](mailto:tourisme@cc3p.fr).



## Accueil de loisirs (ALSH)

### Temps fort de 2017

En juillet, 122 enfants étaient inscrits aux activités de l'ALSH, avec en moyenne 48 enfants accueillis par jour. Les sorties organisées ont eu du succès, notamment celle au Parc Pré-historique de Cardo land le 28 juillet, à laquelle 66 enfants ont participé. Au mois d'août, la sortie au parc animalier et d'attractions Le Pal ainsi que les visites du parc de loisirs Mini châteaux et du Grand Aquarium de Touraine ont fait le plein. Les journées thématiques (patinoire, luge, karting, etc) destinées aux 13/17 ans, ont plu ; ils ont été entre 8 et 12 jeunes à répondre présent tout au long de l'année. Et pour le séjour organisé du 2 au 11 août, 11 enfants



(10/12 ans) et 10 ados (13/17ans) sont partis à la découverte de l'Ardèche. Ils ont apprécié ces 10 jours passés au camping et notamment les différentes activités sportives pratiquées (canyoning, escalade, spéléologie et canoë).

### Programmation 2018

- **Journées thématiques pour les 13/17 ans :**
- Vendredi 4 mai : Accrobranche à Gimouille ;
  - Vendredi 13 juillet : Le Pal ;

- Vendredi 22 août : Karting et paint-ball à Cosne-cours-sur-Loire ;
- Vendredi 29 août : Zoo de Beauval ;
- Vendredi 2 novembre : Cinéma et laserquest à Bourges ;
- Mercredi 26 décembre : Patinoire et piscine à Issoudun.

### ► Séjour en Dordogne : du 18 au 22 juillet

Les inscriptions débuteront le 3 avril et se termineront le 15 mai.

**Réunion d'information pour les parents des enfants de 10 à 12 ans et les ados de 13 à 17 ans : le mercredi 28 mars à 17h à l'ALSH**

### Fourrière animale



Vous avez perdu votre chien ? Contactez la fourrière animale au : **02 48 74 77 37**.

Le service fixera avec vous un rendez-vous pour vous délivrer votre chien une fois identifié et lorsque l'ensemble des frais sera réglé.

## RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Parents, la modification des rythmes scolaires implique pour vous une nouvelle organisation ; afin de répondre à vos interrogations, une réflexion est lancée en concertation avec les acteurs associatifs. L'éventuelle ouverture de l'ALSH le mercredi matin est une des pistes à étudier.

## Relais assistants maternels (RAM)



### Journée parentalité

« Bouge ton corps », la 2<sup>e</sup> édition de la journée parentalité organisée le samedi 21 octobre par la Communauté de communes et ses partenaires à la salle Oscar Méténier à Sancoins, a accueilli 120 personnes

venues passer une journée en famille autour du corps et du mouvement.

Après la ronde des parents sur le thème « bien dans son corps, bien dans sa tête », chacun a pu expérimenter le mouvement à travers la méthode Montessori, des ateliers sportifs (baby judo, baby hand, motricité), un parcours sensoriel, et divers ateliers : créatif, massage maternant, éveil musical, fresque. Une collecte de comptines et une exposition sur le rythme de vie des enfants étaient proposées, et le spectacle « la machine à compter les comptines à mâcher »

de la compagnie Bagage clôturait cette journée. Le RAM vous donne rendez-vous pour la prochaine édition en 2019 !

### Eveil musical

Le RAM accueille cette année l'association OTempo pour des ateliers d'éveil musical. Ces séances sont agrémentées de comptines, de découvertes d'instruments et pour finir d'une ronde accompagnée de violon. Une séance sera également effectuée avec la toute petite section de l'école maternelle Georges Dufaud pour permettre aux enfants de créer du lien à travers la musique.



**Prochaines séances : 20 avril / 24 mai / 14 juin / 26 juin / 5 juillet**

## Quels moyens pour notre ambition ? Une équation à résoudre



### La GEMAPI

Depuis ce 1<sup>er</sup> janvier la Communauté de communes siège, en lieu et place de communes, au Syndicat du Canal de Berry et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, de l'Airain et des leurs Affluents (SIAB3A) au titre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Une responsabilité importante qui a un coût et qui peut être financée par les ressources de la collectivité et/ou par une contribution fiscale additionnelle facultative, intitulée « taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations », dont le montant est réparti entre les personnes assujetties aux taxes locales. Pour cette première année d'exercice de la compétence, les élus communautaires ont décidé à l'unanimité de ne pas l'instaurer.

### Le casse-tête des finances

Les mesures adoptées par l'État en matière de finances visent un double objectif de désendettement et de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le dégrèvement annoncé de 80 % de contribuables assujettis à la taxe d'habitation ouvre la voie à suppression complète à l'horizon 2020 ; une décision qui va bouleverser l'architecture de nos ressources avec les conséquences que l'on peut imaginer sur nos services de proximité. À la clôture de l'exercice 2017, le bilan s'annonce positif. Néanmoins, dans ce contexte, nous resterons vigilants, d'autant que certains de nos projets en réflexion depuis le début du mandat verront leur concrétisation en cette année, avec un impact budgétaire non négligeable. Gageons que le budget 2018, dont la préparation s'est amorcée à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire en mars dernier, sera le reflet de notre ambition de maintenir et renforcer les services à la population.



### Subventions perçues en 2017

#### Subventions d'investissement

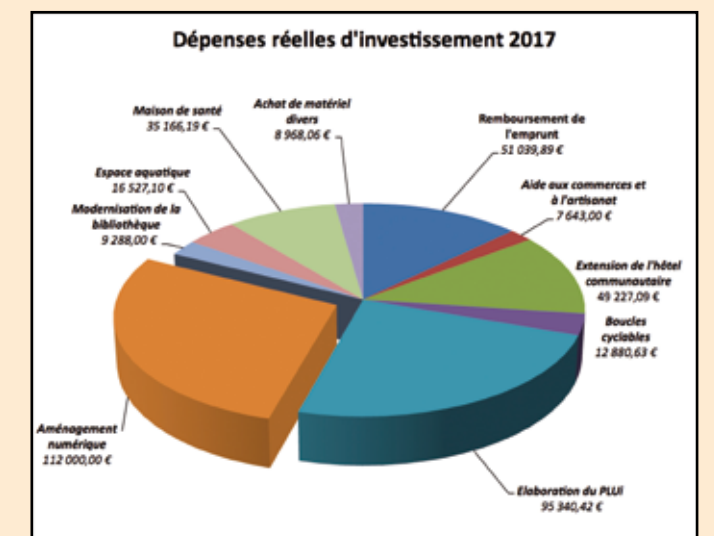
- **128 639 €** au titre du Projet de modernisation de la bibliothèque (Etat et Conseil Départemental)
- **3 090 €** au titre du Plan Local d'Urbanisme (Etat)
- **4 258 €** au titre des Boucles cyclables (Conseil Régional)

#### Subventions de fonctionnement

- **4 878 €** au titre du Projet culturel de territoire (Conseils Régional et Départemental)
- **2 000 €** au titre de l'opération « J'apprends à Nager » (Comité national pour le développement du Sport)
- **86 806 €** dans le cadre de la politique Enfance-Jeunesse (CAF du Cher et MSA Beauce Cœur de Loire)
- **3 312 €** au titre des Transports scolaires (Conseil Départemental)
- **9 918 €** au titre du dispositif Emploi d'Avenir (État)

### Les investissements

L'année 2017 a été marquée par une reprise importante de l'investissement (398 080,08 € de dépenses réelles contre 228 551,88 € en 2016), en lien avec la concrétisation de projets en réflexion depuis le début du mandat. L'année 2018 verra la poursuite de cette dynamique, grâce à une répartition des dépenses au rythme des réalisations pour nos projets structurants qui permet de garantir nos équilibres budgétaires.





## ■ Momento Samedi 14 avril à 20h30

Spectacle délocalisé au Centre Oscar Méténier à Sancoins : « Momento », une suite de numéros de

cabaret excentriques 100 % inédits, un déluge de surprises, de folies, d'exploits et de poésie. A voir en famille !

## ■ Festivillage

Une association née à Sagonne qui crée et développe un festival de musique classique, et propose des concerts de jazz. Les musiciens sont des professionnels confirmés mais aussi, et c'est leur engagement, des Jeunes talents, futurs professionnels de la Région Centre Val de Loire. Leur volonté est de présenter une offre culturelle en milieu rural. L'été 2017, pour la 1<sup>ère</sup> fois, était organisé le festival sur 3 jours consécutifs. Le public a été séduit par cette formule (déambulations dans Sagonne et 4 lieux de concert différents) et s'est déplacé en nombre ; environ 200 participants se sont retrouvés dans les cours et jardins privés ouverts amicalement pour l'occasion.



### Rendre la pratique musicale accessible : atelier chant-choral à l'ALSH cet été

Un atelier d'initiation au chant collectif sera proposé aux enfants de 7 à 13 ans.

Sous la forme d'un stage de 3 jours (24, 26 et 31 juillet), il sera animé par 2 chanteuses lyriques diplômées d'étude musicale (DEM) et une présentation publique du travail sera réalisée lors de l'ouverture du Festival de Sagonne.

## En avant-première

### PROGRAMMATION DU FESTIVAL 2018

DU 3 AU 5 AOÛT 2018

3 août

■ à 16h30

Ouverture du festival 2018 par les jeunes des ateliers de chant choral - Théâtre de verdure.

■ à 18h30

Retrouvailles musicales :

Apéro-concert JAZZ : Guitare piking  
Théâtre de verdure

■ à 21h00

Concert musique classique : 2 musiciens classiques, Clarinette et piano - Église de Sagonne.



4 août

■ à 17h30

Promesses musicales :

5 artistes jeunes talents - concert en extérieur ou à l'église.

■ à 21h00

Bouquet d'étoiles : couple de chanteurs lyriques et piano - Église de Sagonne.



5 août

■ à 15h30

Déambulations musicales : 2 musiciens classiques (violin et accordéon) & 3 artistes jeunes talents déambulant sur 4 sites remarquables pour 4 petits concerts dans Sagonne.

## Projet culturel de territoire

### Un schéma pluriannuel 2018-2021 pour un contrat culturel deuxième génération

Le projet culturel s'appuie sur un « Contrat culturel de territoire » en lien avec le Département dans les domaines de la lecture publique, de l'enseignement artistique et la mise en œuvre d'une programmation culturelle d'intérêt communautaire. Il s'inscrit également dans un « Projet artistique et culturel de territoire » porté par la Région pour l'aide à la programmation artistique comprenant un partenariat technique et financier avec la Communauté de communes du Pays de Nérondes.

Dans ce cadre, trois axes sont définis :

- Le 1<sup>er</sup> vise à donner toute sa mesure à la bibliothèque intercommunale comme lieu culturel de proximité en lui apportant une nouvelle identité par le renouvellement du mobilier et une modularité des espaces, tout en poursuivant le renouvellement de ses collections.
- Le 2<sup>e</sup> axe a pour objet de développer l'accès de la population au spectacle vivant et à la culture en favorisant la coordination et la concertation des acteurs culturels.
- Enfin, une 3<sup>e</sup> orientation du projet culturel de territoire ambitionne de développer les pratiques artistiques pour les jeunes avec nos partenaires et les acteurs locaux de l'enseignement musical.

« Les enjeux du projet culturel dépassent le seul champ du secteur artistique : ils renforcent les politiques de cohésion sociale et de développement économique conduites sur notre territoire. »



> Isabelle PEREZ

Vice-présidente en charge de la culture, de l'enfance-jeunesse et des transports scolaires